



## Effacement du casier judiciaire b2

Par **miroy**, le **17/02/2009** à **14:08**

Bonjour,

voilà j ai ete condamné le 12 janvier a la suite d un accident de voiture sous l emprise d alcool a 2 mois de prison avec sursis et désirant rentrer dans la marine nationale en septembre de cette année il me faut un casier judiciaire volet B2 vierge c est pourquoi je voudrais savoir ou je dois m adresser . J ai lu sur plusieurs topics qu il fallait s adresser au procureur du tribunal qui m a jugé mais j ai aussi entendu parler d un organisme qui gere ça a nantes donc je ne sais pas trop . Si vous pouviez me renseigner ainsi que me dire ou trouver un exemple de lettre merci

Par **julius**, le **21/02/2009** à **09:59**

Bonjour,

MErci Google ;)

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10062&ssrubrique=10200&article=11172>

Par **fabfab**, le **06/07/2009** à **11:40**

salut miror.

il faut que tu face ta demande d'effacement de casier judiciere au palais de justice ou tu a eu

ton jugement, plus précisément au service d'exécution des peines.  
dans ta demande il faut joindre une lettre et une photocopie de ta carte d'identité.  
ensuite il y aura une enquête d'honorabilité au poste de police et ton lieu de résidence. et à la fin tu auras une audience avec le magistrat ou au juge d'application des peines.  
j'espère que ça t'aidera et bonne chance pour la suite

Par **fabfab**, le **06/07/2009** à **11:44**

je suis dans le même cas que toi car je devais reprendre mes études dans l'animation en septembre mais je crois que c'est mort car la prochaine commission est en septembre et après le dossier met entre trois à quatre mois mais après ça dépend peut-être des régions. pour la lettre je n'en ai pas trouvée mes ci tu galères vraiment je pense qu'un avocat commis d'office peut t'aider

Par **max2ndg**, le **21/01/2012** à **11:26**

Bonjour à tous,

Merci pour les témoignages déposés cela permet d'y voir un peu plus clair,

Je suis dans le même cas que certains d'entre vous à savoir que pour accéder à une offre d'emploi je dois faire effacer la mention qui porte à mon casier B2 (suspension de permis)

La personne de l'administration qui doit m'embaucher m'a indiqué que cette démarche pouvait prendre jusqu'à trois mois. Sauf recours à un avocat qui ferait accélérer les choses.

J'aimerais avoir combien de temps un avocat met pour régler ce genre d'affaire ?

Merci d'avance pour vos retours,